

LA convention clarté 2008 • 2009

pour les Particuliers



RECUEIL DES TARIFS
des conditions de services
du Crédit Mutuel Océan
applicables **au 1^{er} octobre 2008**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr

SOMMAIRE

Eurocompte	
• Une offre de base	p. 4
• Crédit Mutuel FACIL'ACCES	p. 4
Les services de banque à distance	
• CMO Direct	p. 5
• Service d'informations sur téléphone portable	p. 5
Spécial jeunes 16-25 ans	
• Eurocompte VIP	p. 6
• Comptes chèques et services	p. 6
• Découvert en compte autorisé	p. 6
• Cotisation annuelle des cartes	p. 6
• CMO Direct : la banque à distance	p. 7
• Service d'informations sur téléphone portable	p. 7
Comptes chèques et services	
• Fonctionnement de votre compte	p. 8
• Opérations au crédit de votre compte	p. 8
• Opérations au débit de votre compte	p. 8
• Incidents sur le fonctionnement de votre compte	p. 9
• Prestations diverses	p. 9
• Assurance perte et vol (Sécur 24/24)	p. 9
• Assurance décès (Assur souplesse)	p. 9
• Gestion épargne (Epargne facile)	p. 9
Cartes	
• Cotisation annuelle des cartes	p. 10
• Opposition	p. 10
• Réestampage	p. 10
• Réédition de code confidentiel	p. 10
Opérations par carte	
• Paiement par carte en France	p. 10
• Retrait espèces par carte en France	p. 10
Découverts	
• Découvert en compte autorisé	p. 11
• Découvert en compte non convenu ou dépassement d'autorisation	p. 11
Opérations sur crédits	p. 11
Transferts de produits d'épargne	p. 11
Services spécialisés	p. 11
Opérations sur comptes titres	
• Tenue de compte titres et PEA	p. 12
• Réduction "Eco Fidélité"	p. 12
• Evaluation de portefeuille titres à la demande	p. 12
• Historique de portefeuille titres à la demande	p. 12
• Réédition de documents fiscaux	p. 12
• Achats ou ventes de titres au comptant ou à règlement différé (SRD) - Bourse France	p. 12
• Opérations de prorogations	p. 13
• Autres opérations	p. 13
Succession	
• Convention succession (à la souscription)	p. 13
• Ouverture ou règlement de la succession	p. 13
Dates de valeur	
• Opérations au crédit de votre compte	p. 13
• Opérations au débit de votre compte	p. 13
Change et opérations avec l'étranger	
• Achat et vente de devises	p. 14
• Transfert à destination de l'étranger	p. 14
• Rapatriement en provenance de l'étranger	p. 14
• Encaissement de chèques étrangers	p. 14
• Paiement par carte fait à l'étranger	p. 14
• Retrait espèces GAB fait à l'étranger	p. 14
• Retrait espèces guichet fait à l'étranger	p. 14
• Autres opérations avec l'étranger	p. 14
Glossaire	p.15

Une relation de confiance passe par la transparence et la clarté de nos tarifs. C'est pourquoi le Crédit Mutuel vous communique chaque année le tarif de ses services bancaires. Cette année, pour vous offrir une meilleure lisibilité, la mise en page de ce document a subi quelques évolutions.

Cette volonté de transparence dans nos relations passe aussi et avant tout, par votre Conseiller. Nous tenons à vous préciser qu'il ne perçoit pas de commissions sur les produits que vous détenez. Les conseils qu'il vous donne sont avant tout, une réponse à vos projets et à vos besoins.

Il reste votre meilleur interlocuteur pour obtenir au quotidien, des conseils personnalisés. Facilement joignable, il répondra à toutes vos questions et demandes de précisions.

C'est vous qui le dites !

Le Crédit Mutuel figure en tête des banques les mieux notées et reste la plus appréciée pour la qualité relationnelle de ses Conseillers. Telles sont les conclusions du 3^{ème} baromètre de la relation banque-client, réalisé en 2008 par le cabinet conseil Cosmoby-Vectis, Publi-News et Toluna auprès de 3 131 clients des neuf principales banques de détail en France.



Merci à vous, pour votre confiance et votre fidélité.

EUROCOMPTE

Une offre de base comprenant un ensemble de services :

- * un compte chèques avec chéquier
- * une autorisation de découvert
- * une carte de paiement International avec Monéo
- * l'accès illimité à CMO Direct (*)
- * un forfait "Avantages" sur des produits et services (autorisations de prélèvements, virements externes par internet, 2 chèques de banque)

Abonnement mensuel avec carte :

Maestro	3,40 €
@ccess Mastercard à débit immédiat	4,65 €
@ccess Mastercard à débit différé	5,47 €
Mastercard/Visa classic à débit immédiat	4,25 €
Mastercard/Visa classic à débit différé	4,83 €
Gold Mastercard/Visa Premier à débit immédiat	9,05 €
Gold Mastercard/Visa Premier à débit différé	9,45 €

Majoration mensuelle de l'abonnement par carte supplémentaire :

Maestro	0,90 €
@ccess Mastercard à débit immédiat	1,50 €
@ccess Mastercard à débit différé	1,91 €
Mastercard/Visa classic à débit immédiat	1,29 €
Mastercard/Visa classic à débit différé	1,59 €
Gold Mastercard/Visa Premier à débit immédiat	7,40 €
Gold Mastercard/Visa Premier à débit différé	7,80 €

Les produits et services de l'Eurocompte peuvent être souscrits séparément aux conditions hors Eurocompte.

Crédit Mutuel FACIL'ACCES

Un ensemble de produits et services à destination des comptes sans chéquier :

- * Compte chèques
- * Carte Maestro
- * Accès illimité à CMO Direct (*)
- * Forfait de 5 opérations débitrices gratuites par mois (2 chèques de banque, virements externes en Agence et/ou par internet, prélèvements/TIP)

Abonnement mensuel	3,50 €
---------------------------	---------------

(*) coût de communication à la charge du client, en fonction de l'opérateur.

LES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

CMO DIRECT

Hors Eurocompte, les services de banque à distance CMO Direct sont accessibles sur cotisation mensuelle (si connexion dans le mois)

- * Domitel(1) : accès aux comptes par téléphone
- * Dominitel(1) : accès aux comptes par minitel
- * Domiweb(1) : accès aux comptes par internet
- * Domimobile(1) : accès aux comptes par téléphone WAP et i-mode™

Tarif mensuel, quel que soit le nombre de services utilisés
Si aucune connexion dans le mois
Si seul le service par téléphone (DOMITEL) est utilisé

2,29 €

Non facturé

Non facturé

Services d'informations sur téléphone portable ou e-mail

- * Domitexto : consultation de compte par SMS

0,35 € par message
émis (2)

(1) Coût de communication à la charge du client, en fonction de l'opérateur.

(2) Perçus par l'opérateur en sus du coût de communication d'un SMS.

Produits et services bénéficiant de réductions tarifaires dans l'offre Eurocompte.

EUROCOMPTE VIP

* **Une offre de base** (1) comprenant un ensemble de services :

- * un compte chèques avec chéquier
- * une autorisation de découvert (2)
- * une carte de paiement International avec Monéo (6)
- * l'accès illimité à CMO Direct (4)
- * un forfait "Avantages" sur des produits et services (autorisations de prélèvements, virements externes par internet, 2 chèques de banque).

Abonnement mensuel avec carte :

Maestro	1,00
@ccess Mastercard à débit immédiat	1,72
@ccess Mastercard à débit différé	3,87
MasterCard/Visa Classic à débit immédiat	1,47
MasterCard/Visa Classic à débit différé	3,23
Gold MasterCard/Visa Premier à débit immédiat	7,45
Gold MasterCard/Visa Premier à débit différé	7,85

Comptes chèques et services

Mise en place autorisation de prélèvement
Intervention sur compte - par jour
(quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)

Non facturé

3,90 €

Découvert en compte autorisé (2)

Mise en place ou modification d'une autorisation de découvert

Non facturé

Cotisation annuelle des cartes

Livret Bleu / Jinko Livret Jeune

- * pour les - 18 ans (1)
- * de 18 ans à 26 ans, la 1^{ère} année

Non facturé
Non facturé (3)

Livret Fidélité

- * pour les + 18 ans et - 26 ans, la 1^{ère} année

Non facturé (3)

Cirrus / Maestro

- * pour les - 18 ans (1)
- * de 18 ans à - 26 ans

12,00 €
24,00 €

Moneo

- * sur carte bancaire
- * Moneo Bleu (carte dédiée)

Non facturé
4,50 €

Virtualis

Service associé à une carte de paiement pour tout règlement sur internet à l'aide d'un numéro de carte virtuel à usage unique

Non facturé

CMO DIRECT : la banque à distance

Canaux d'accès à distance de CMO Direct :

- * **Domitel** (4) : accès aux comptes par téléphone
- * **Dominitel** (4) : accès aux comptes par minitel
- * **Domiweb** (4) : accès aux comptes par internet
- * **Domimobile** (4) : accès aux comptes par téléphone WAP et i-mode™

Non facturé

Non facturé

Non facturé

Non facturé

Service d'informations sur téléphone portable

- * **Domitexto** : consultation de compte par SMS

0,35 € par message émis (5)

(1) Avec autorisation parentale pour les 16 - 17 ans.

(2) A partir de 18 ans.

(3) Puis cotisation annuelle de 10,50 €.

(4) Coût de la communication à la charge du client, en fonction de l'opérateur.

(5) Perçus par l'opérateur en sus du coût de communication d'un SMS.

(6) A débit immédiat pour les 16 -17 ans.

Produits et services bénéficiant de réductions tarifaires dans l'offre Eurocompte.

Fonctionnement de votre compte

Ouverture de compte	Non facturé
Tenue de compte	Non facturé
Délivrance de RIB	Non facturé
Délivrance de chéquier	Non facturé
Envoi de chéquier	
* à domicile, courrier simple	Non facturé
* sécurisé en courrier suivi	3,35 €
* en recommandé	Frais postaux en vigueur
Extrait de compte postal	
* mensuel	Non facturé
* autres périodicités et/ou autres adresses destinataires	0,90 €
Copie extrait de compte	4,50 €
Intervention sur compte - par jour (quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)	7,80 €
Dénonciation de compte joint	Non facturé
Clôture de compte	Non facturé

Opérations au crédit de votre compte

Versement espèces	Non facturé
Remise de chèques	Non facturé
Virement	Non facturé

Opérations au débit de votre compte

Retrait espèces Distributeur Automatique de Banque (1)	Non facturé
Retrait espèces guichets Crédit Mutuel Océan	Non facturé
Retrait espèces guichets autres Crédit Mutuel	
* Dépann'Espèces < ou = à 500 € (retrait sans moyen de paiement)	11,00 €
* mise à disposition de fonds > à 500 €	à partir de 11,00 €
Virement permanent domicilié Crédit Mutuel	Non facturé
Virement permanent domicilié autres établissements	
* en agence	
- mise en place	9,30 €
- modification	6,25 €
- virement	Non facturé
* sur internet	
- mise en place, modification	Non facturé
- virement	0,05 € /opération
Virement ponctuel domicilié Crédit Mutuel	Non facturé
Virement ponctuel domicilié autres établissements (2)	
* en agence	3,15 € /opération
* par minitel ou internet	0,05 € /opération
Prélèvement	
* mise en place autorisation (3)	8,80 €
* opposition - révocation	12,20 €
Chèque émis	Non facturé
Chèque de banque	11,50 €
Chèque certifié	26,00 €

Incidents sur le fonctionnement du compte

Rejet de prélèvement faute de provision	Maxi 20 € (4) (5)
Lettre d'information préalable au rejet de chèque	9,90 €
Rejet de chèque faute de provision (4)	
* par chèque < ou = à 50 €	30,00 €
* par chèque > à 50 €	50,00 €
Chèque présenté en période d'interdiction bancaire ou judiciaire	Non facturé
Mise en interdit bancaire ou judiciaire à la demande d'un autre établissement bancaire	26,50 €
Suivi de compte en interdit bancaire ou judiciaire	Non facturé
Opposition sur chèque (pour un chèque)	13,50 €
Opposition sur chéquier ou série de chèques	27,00 €
Avis à un tiers détenteur et saisies	85,00 €
Opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public maxi 85,00 €
Toute lettre de relance	
* en pli simple	12,20 €
* en pli recommandé	17,50 €
Tenue de compte à vue bloqué pour réservation de provision	10,80 € /dossier
Plan d'apurement de compte ou de prêt	32,40 €

Prestations diverses

Recherche sur opération (selon origine et antériorité)	de 8,50 € à 42,50 €
Photocopie de documents	1,00 €/page
Demande d'attestation	6,00 €
Demande avis de sort	6,90 €
Synthèse des opérations automatiques et récurrentes	Non facturé
Location de coffre-fort (selon volume - assurance comprise)	de 74,20 à 170,70 €/an
Gestion de compte inactif (compte chèques et livret)	
* 3 premières années sans mouvement	Non facturé
* au-delà de 3 années sans mouvement	58,00 €/an
Retour courrier NPAI (6)	7,90 €

Assurance Perte et Vol (Sécur 24/24)

Chéquiers et/ou cartes liés à un compte	
* 1 ^{er} assuré	24,00 € /an
* 2 ^{ème} assuré	17,00 € /an

Assurance Décès (Assur Souplesse)

* 1 ^{er} assuré	20,35 € /an
* 2 ^{ème} assuré	15,25 € /an

Gestion épargne (Epargne Facile)

	10,50 € /an
--	--------------------

(1) DAB/GAB de **toutes banques** en France et dans les 27 pays de l'Espace Economique Européen.

(2) En France ou dans un pays de l'Espace Unique de paiement en euros (SEPA) (cf. glossaire).

(3) Non facturé pour le Trésor Public et autres organismes institutionnels (eau, électricité...).

(4) Plafond légal par opération rejetée incluant les autres frais pouvant être prélevés séparément.

(5) Dans la limite du montant rejeté.

(6) NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée.

CARTES

Cotisation annuelle des cartes

Livret Bleu		10,50 €
Jinko Livret Jeune		10,50 €
Livret Fidélité		10,50 €
Cirrus (1)		24,00 €
Maestro (1)		24,00 €
Mastercard/Visa Classic (1)	* débit immédiat	34,20 €
	* débit différé	42,50 €
@ccess Mastercard (1)	* débit immédiat	40,00 €
	* débit différé	51,00 €
Gold Mastercard/Visa Premier	* débit immédiat	99,00 €
	* débit différé	104,00 €
Préférence		21,00 €
	* Carte complémentaire d'une autre carte de paiement	7,20 €
Moneo (1)		Non facturé
	* sur carte bancaire	9,00 €
	* Moneo Bleu (carte dédiée)	
Virtualis	Service associé à une carte de paiement pour tout règlement sur internet à l'aide d'un numéro de carte virtuel à usage unique	Non facturé
Opposition		
	* motif perte et vol	18,00 €
	* motif usage abusif	26,40 €
Réestampage (sauf motif perte/vol)		
	* carte à piste	5,90 €
	* carte à puce	10,40 €
Rédition de code confidentiel		5,20 €

OPÉRATIONS PAR CARTE

<u>Paiement par carte fait en France</u>	Non facturé
<u>Retrait espèces par carte fait en France</u>	
Aux guichets :	
* du Crédit Mutuel Océan et autres Crédit Mutuel	Non facturé
* des autres banques (cash-advance)	5,00 € + 1 % maxi 7,00 €
Sur Distributeur/Guichet Automatique de Banque (DAB/GAB)	
* du Crédit Mutuel Océan et autres Crédit Mutuel	Non facturé
* des autres banques	Non facturé
Point-Relais Crédit Mutuel Océan (2)	Non facturé

(1) Demi-tarif pour la deuxième carte sur un même compte chèques.

(2) Exclusivement cartes Crédit Mutuel Océan.

DÉCOUVERTS

Déouvert en compte autorisé (1)

- * Frais de mise en place ou modification d'une autorisation de découvert (à hauteur de 70 % des mouvements créditeurs régulièrement confiés) donnant lieu à l'édition d'une offre préalable de prêt
- * Taux nominal annuel révisable

maxi 51,50 €

Taux de base
Crédit Mutuel Océan (2)
+ 6 %

Déouvert en compte non convenu ou dépassement d'autorisation (1)

- * Taux nominal annuel révisable

Taux de base
Crédit Mutuel Océan (2)
+ 12 %

(1) Le solde débiteur d'un compte chèques donne lieu à perception d'agios tous les trimestres.

(2) A titre indicatif, le taux de base est de 6,70 % au 01/05/2008. Les taux d'usure sont consultables en agences.

OPÉRATIONS SUR CRÉDITS

Rédition d'un tableau d'amortissement
Photocopie d'un contrat de prêt
Mainlevée notariée et nantissement FDC sous seing privé

22,00 €

22,00 €

125,00 €

+ frais réels

62,00 €

Mainlevée autres garanties (gages...)

170,00 €

Quittance subrogative

41,00 €

Lettre accreditive

Interrogation Greffes et Conservation des Hypothèques

Selon frais réels

mini 15,00 €

TRANSFERTS DE PRODUITS D'ÉPARGNE

Vers Crédit Mutuel

Non facturé

Vers autre établissement (par dossier)

- * Comptes épargne et titres

80,00 €

SERVICES SPÉCIALISÉS

Conseil en gestion de patrimoine

- * Crédit Mutuel Patrimoine - Frais d'étude

300,00 €

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES

Cette tarification ne s'applique pas aux comptes titres gérés sous mandat et qui sont soumis à des conditions contractuelles.

Tenue de compte titres et PEA

Conditions Droits de garde standards avant réduction "Eco Fidélité"

- A** - Perception par dossier (à l'exclusion de ceux investis uniquement en parts B)
- B** - Perception forfaitaire par ligne de valeurs
 - * valeurs Crédit Mutuel
 - * autres valeurs
 - * titres non cotés en PEA
- C** - Perception proportionnelle aux capitaux détenus (à l'exclusion des valeurs Crédit Mutuel)

27,00 € (1)

Non facturé

5,80 € (1)

40,00 € (1)

0,22 %

Total frais de tenue de compte titres : A+B+C
calculés sur la situation au 31 décembre de chaque année

maxi 350,00 €

Réduction "Eco Fidélité"

Réduction réservée aux comptes titres et PEA avec avis d'opérations électroniques (via www.cmocean.fr)

- * jusqu'à 100 % de réduction sur les droits de garde selon le nombre d'ordres exécutés sur la Bourse française sur les 12 derniers mois glissants

**Consultez
votre Agence**

Evaluation de portefeuille titres à la demande

5,00 € par ligne
mini 15,00 €
maxi 75,00 €

Historique de portefeuille titres à la demande

5,00 € par ligne
et par mois
maxi 200,00 €

Rédition de documents fiscaux

(IFU, cessions, plus-values)

- * année en cours
- * années antérieures

10,00 €

20,00 €

Achats ou ventes de titres au comptant ou à règlement différé (SRD) - Bourse France

Prise en charge de l'ordre

- * en agence
- * par internet ou minitel

4,00 €

Non facturé

Ordre exécuté

- * commission proportionnelle
 - ordre passé en agence
 - ordre passé par internet ou minitel

1,30 %
mini 15,00 €
maxi 295,00 €

0,65 %
mini 10,00 €
maxi 295,00 €

- * supplément pour ordres d'achat avec service de règlement différé (SRD)

0,40 %

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES (suite)

Opérations de prorogations

* commission proportionnelle

0,50 % - mini 7,50 €

Autres opérations

Achats et ventes de droits, warrants, opérations sur bourses étrangères, opérations sur or, opérations sur SICAV et FCP

**Consultez
votre agence**

(1) Dont TVA 19,6 % incluse.

SUCCESSION

Convention Succession (à la souscription)

20,00 €

Ouverture ou règlement de la succession

Perception proportionnelle sur le montant total des avoirs (1)

1 %
mini 60,00 €
maxi 315,00 €

(1) Réduction de 25 % aux titulaires de la Convention Succession.

DATES DE VALEUR

Jour ouvré : du lundi au vendredi, sauf jours de fermeture selon calendrier de la Fédération Bancaire Française disponible sur www.cmocean.fr rubrique "Tarification des services".

Opérations au crédit de votre compte

Versement espèces
Virement au crédit
Remise de chèques au guichet
Remise de chèques sur automates

J
J
J + 2 ouvrés
J + 1 ouvré

Opérations au débit de votre compte

Retrait d'espèces
Virement au débit
Paiement par chèque
Prélèvement

J
J
J
E

J : Jour

E : Échéance

Le Crédit Mutuel Océan n'applique des dates de valeur que sur les opérations nécessitant des délais techniques d'échanges.

CHANGE ET OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Achat et Vente de devises

Commission incluse
dans le cours

Transfert à destination de l'étranger

Virements "européens" ou dans l'Espace Unique de paiement en euros (SEPA) (cf. glossaire) :

- Commission de transfert

* Ordre passé en agence

* Ordre passé par internet

3,15 €

0,05 €

Autres virements :

- Commission de transfert

* ordre passé en agence

* ordre passé par internet

0,10 % - mini 18,70 €

0,08 % - mini 15,00 €

- Commission de change (1)

0,05 % - mini 9,35 €

Rapatriement en provenance de l'étranger

Virements "européens" ou dans l'Espace Unique de paiement en euros (SEPA) (cf. glossaire) :

- Commission de rapatriement

Autres virements :

- Commission de rapatriement

- Commission de change (1)

Non facturé

10,60 €

0,05 % - mini 9,35 €

Encaissement de chèques étrangers

(en devises ou en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement

- Commission de change (1)

0,10 %

mini 18,00 €

maxi 118,50 €

0,05 % - mini 9,35 €

Paiement par carte fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

Non facturé

0,30 € + 2,25 %

maxi 7,00 €

Retrait espèces GAB fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

Non facturé

3,00 € + 2,25 %

maxi 7,00 €

Retrait espèces guichet fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

5,00 € + 1 %

maxi 7,00 €

5,00 € + 2,25 %

maxi 7,00 €

Autres opérations avec l'étranger

Pour toutes informations complémentaires (chèque de voyage, type de paiement, délais, cours de change, valeurs, données à fournir...)

Appelez le **N° vert**
activité Etranger
0 800 17 30 64

(1) Commission non taxable. Elle n'est pas perçue pour les opérations en euros.

N.B. : les opérations de transfert ou rapatriement comportant des coordonnées bancaires inexactes sont susceptibles de générer des frais supplémentaires : 17,10 €.

Agios : Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul se fait en fonction de la somme, de la durée, du taux d'intérêt du découvert auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

BIC (Bank Identifier Code) : Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte et sur les Relevés d'Identité Bancaire (RIB). Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Commission : Montant prélevé par l'établissement de crédit au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.

Droits de garde : Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

IBAN (International Bank Account Number) : Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte et sur les Relevés d'Identité Bancaire (RIB). Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens.

Incident sur le fonctionnement du compte : Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Lettre d'information préalable au rejet de chèque : Lettre adressée par la banque, lorsque le client a émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque et informant des conséquences d'un éventuel rejet.

Mise en place d'une autorisation de prélèvement : Enregistrement par la banque de l'autorisation de prélèvement donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

Opposition carte - Opposition chèque : Opération par laquelle le client donne l'ordre à la banque de ne pas payer un débit carte ou un chèque pour les raisons suivantes : la perte, le vol, l'utilisation frauduleuse ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement.

Prélèvement : Opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

Recherche de documents : Prestation généralement payante de recherche sur opérations et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte, (photocopies, historique du compte,

duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

Rejet de chèque - Rejet de prélèvement : Refus du paiement d'un chèque ou d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Relevé de compte : Document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il doit être conservé pendant 10 ans.

Remise de chèque(s) : Dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire) : Code permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également les codes IBAN et BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.

Saisie Attribution - Avis à Tiers Détenteur Opposition administrative : Procédure administrative ou juridique de blocage de compte pour permettre le paiement d'une dette.

SEPA (Single Euro Payment Area : Espace Unique des paiements en euros) : Après l'euro, l'Union Européenne met en place un Espace Unique des paiements en euros avec des moyens communs à l'ensemble des Pays de l'Union. Les normes d'identification des comptes bancaires sont modifiées. Les RIB devront comporter les 2 informations suivantes : le numéro de compte (appelé IBAN) et l'identifiant de la Banque (appelé BIC). Dès à présent, les Relevés d'Identité Bancaire (RIB) délivrés par le Crédit Mutuel Océan sont conformes à cette évolution.

Solde bancaire insaisissable - Somme forfaitaire qui ne peut être saisie : Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi. Le client doit en demander la mise à disposition à la banque.

TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : Moyen de paiement signé par le client pour permettre le règlement d'une facture.

Virement : Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

La transparence et la clarté de nos services passent aussi par la Convention de Compte. Ce contrat précise le fonctionnement au quotidien de vos comptes de dépôt :

- les modalités d'ouverture, de transfert et de clôture,
- les produits et services liés à ce compte et dont vous bénéficiez,
- les procédures de traitement des incidents de fonctionnement ainsi que leur facturation.

Si vous ne disposez pas de cette convention, vous pouvez l'obtenir gratuitement sur simple demande, soit en vous rendant dans votre Agence, soit par courrier.

Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur papier écologique.

CALENDRIER Fin d'année 2008 / Année 2009
 utilisé par le Crédit Mutuel Océan pour le calcul des DATES DE VALEUR
 en référence au calendrier de la Profession Bancaire

Jours de fermeture des systèmes de paiement en sus des samedis et dimanches

DATES		Jours fériés légaux en France	Jours de fermeture des systèmes de paiements de détail(*)
2008			
Jeudi 25 décembre	Noël	Férié	X
Vendredi 26 décembre	Lendemain de Noël	-	X
2009			
Jeudi 1 ^{er} janvier	Jour de l'an	Férié	X
Vendredi 10 avril	Vendredi Saint	-	X
Lundi 13 avril	Lundi de Pâques	Férié	X
Vendredi 1 ^{er} mai	Fête du travail	Férié et chômé	X
Vendredi 8 mai	Fête de la Victoire	Férié	X
Jeudi 21 mai	Ascension	Férié	X
Lundi 1 ^{er} juin	Lundi de Pentecôte	Férié	X
Mardi 14 juillet	Fête nationale	Férié	X
Mercredi 11 novembre	Armistice	Férié	X
Vendredi 25 décembre	Noël	Férié	X

Légende X : jours fermés pour les systèmes concernés

(*) Pour les virements de détail, prélèvements, LCR, TIP, cartes bancaires, téléversement, images chèques

Remarques :

- En matière de règlements interbancaires, lorsqu'une date de paiement a été spécifiée un jour où le système concerné est fermé, la profession la reporte automatiquement au premier jour d'ouverture suivant de ce système.